

# ASSTV

ASSOCIATION DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DE LA VIENNE

## POLE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

24 Rue Salvador Allende – BP 70072  
86002 POITIERS Cedex

Contact :

☎ 05 49 61 19 77

✉ [p.prevention@asstv86.fr](mailto:p.prevention@asstv86.fr)

# RISQUE INCENDIE



## DÉFINITIONS

L'**incendie** est une **combustion** qui se développe d'une manière incontrôlée, en raison de très nombreux paramètres, dans le temps et dans l'espace, alors que le feu est une combustion maîtrisée (exemples : fours, chaudières...). Elle engendre de grandes quantités de chaleur, des fumées et des gaz polluants, voire toxiques. L'énergie émise favorise le développement de l'incendie.

Le **processus de combustion** est une réaction chimique d'oxydation d'un combustible<sup>1</sup> par un comburant<sup>2</sup>. Cette réaction nécessite une source d'énergie (l'énergie d'activation<sup>3</sup>).

La présence simultanée de ces trois éléments forme ce qu'on appelle « **Le triangle de feu** » (voir schéma page 2). Par conséquent, **l'absence d'un des trois éléments empêche le déclenchement de la combustion.**

Combustible<sup>1</sup> : matière capable de se consumer.

- Solide : bois, charbon, papier, etc...
- Liquide : essence, solvants, etc...
- Gazeux : propane, butane, etc...



BOIS

Comburant<sup>2</sup> : corps qui, en se combinant avec un combustible, permet la combustion.

- Oxygène ;
- Chlorates ;
- Peroxydes, etc...



BOUTEILLE CONTENANT DU COMBURANT

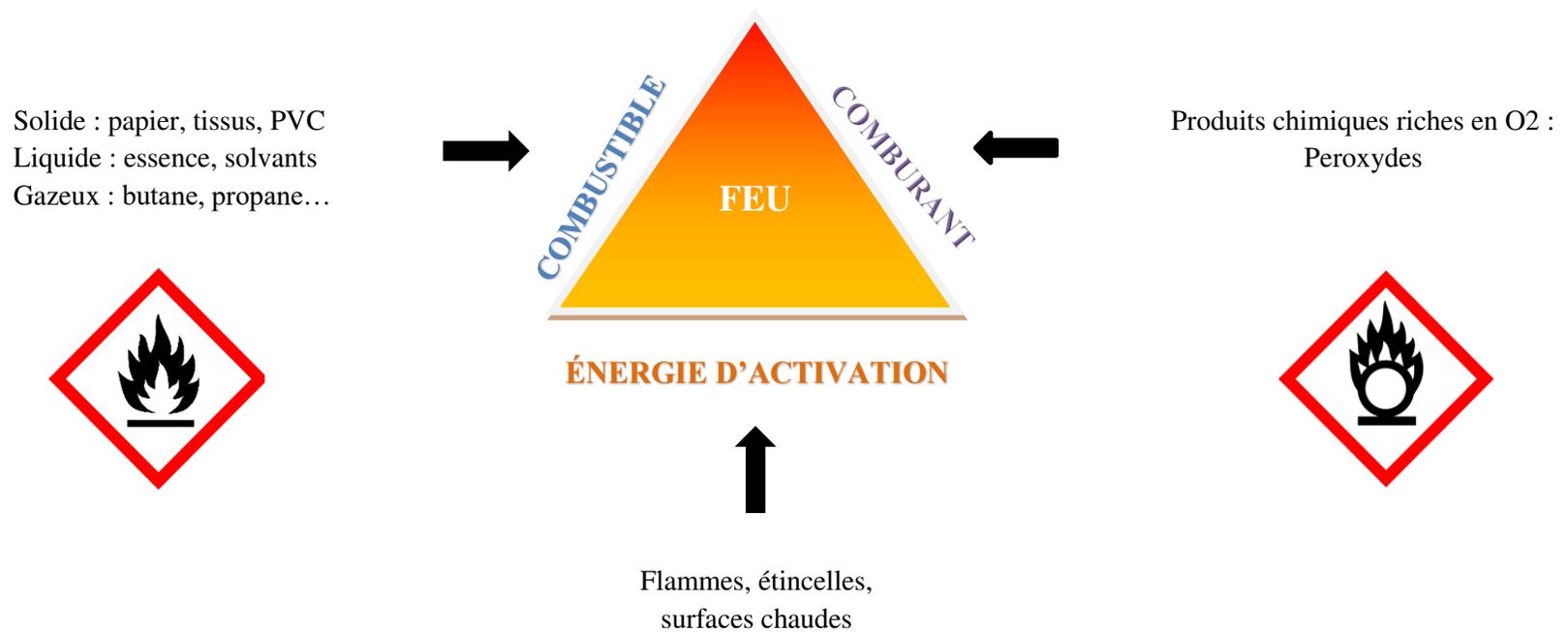
L'énergie d'activation<sup>3</sup> : énergie nécessaire au démarrage de la réaction chimique de combustion et apportée par une source de chaleur (étincelle)

- Électricité ;
- Travaux par point chaud ;
- Fumeurs, etc...



TRAVAUX PAR POINT  
CHAUD

Schéma du triangle de feu :



## RÉGLEMENTATION

### Obligations du chef d'établissement (Code du Travail) :

#### **Article R4227-38**

***La consigne de sécurité incendie indique :***

- 1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords ;
- 2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action ;
- 3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public ;
- 4° Les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées, et notamment le nombre et la localisation des espaces d'attente sécurisés ou des espaces équivalents ;
- 5° Les moyens d'alerte ;
- 6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie ;
- 7° L'adresse et le numéro d'appel téléphonique du service de secours de premier appel, en caractères apparents ;
- 8° ***Le devoir, pour toute personne apercevant un début d'incendie, de donner l'alarme et de mettre en œuvre les moyens de premier secours, sans attendre l'arrivée des travailleurs spécialement désignés.***

#### **Article R4227-39**

***La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices*** au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

***Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.*** Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur ***un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.***

#### **Article R4227-28**

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

#### **Article R4227-29**

***Le premier secours contre l'incendie est assuré par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement.***

Il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de ***6 litres pour 200 mètres carrés de plancher.***

Il existe au moins un appareil par niveau.

Lorsque les locaux présentent des ***risques d'incendie particuliers***, notamment des risques électriques, ils sont dotés ***d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques.***

#### **Article R4227-31**

Les dispositifs d'extinction non automatiques sont d'accès et de manipulation faciles.

### **Le chef d'établissement a pour obligations :**

- La prévention incendie : empêcher qu'un feu ne se déclare ;
- La consigne de sécurité incendie, les plans d'intervention et d'évacuation : empêcher que les personnes ne soient victimes de l'incendie ;
- La lutte contre l'incendie : empêcher sa propagation, mettre en place des moyens d'extinctions et faciliter l'intervention des secours ;
- La formation du personnel.

### **Les travailleurs ont pour obligations de :**

- Connaître et appliquer les consignes de sécurité en cas d'incendie ;
- Participer aux exercices d'évacuation.

## **L'INCENDIE EN QUELQUES CHIFFRES**

On dénombre un incendie toutes les 2 minutes en France.

Les fumées et le gaz représentent 50 à 70% des morts.

80% des incendies sont liés aux installations électriques.

Il faut moins de 2 minutes pour agir contre un incendie.

### **Le feu s'éteint avec :**

- Un verre d'eau dans la 1<sup>ère</sup> minute
- Un seau d'eau dans la 2<sup>ème</sup> minute
- Une tonne d'eau dans la 3<sup>ème</sup> minute



## CHOIX ET CATEGORIES D'EXTINCTEURS

**Un extincteur d'incendie n'est efficace que s'il est adapté au feu qu'il est appelé à combattre (se référer aux classes de feux).**

### **Les différents types de feux :**

CLASSES DE FEUX	TYPES DE FEUX
A	Feux de matériaux solides, généralement de nature organique, dont la combustion se fait normalement avec formation de braises (bois, charbon, végétaux, papier, carton, textiles naturels...)
B	Feux de liquides ou solides liquéfiables (éthers, cétones, alcools, pétrole, white-spirit, fioul, huiles, matières plastiques, caoutchouc...)
C	Feux de gaz (gaz de ville, méthane, butane, propane, acétylène...)
D	Feux de Métaux (limaille de fer, aluminium, magnésium, sodium, potassium, uranium...)
F	Feux liés aux auxiliaires de cuisson sur les appareils de cuisson (huiles et graisses végétales ou animales)

Pour les **feux de classe D** n'utiliser que des extincteurs à poudre spécifique !!!



Tous les extincteurs peuvent être utilisés sur des appareils ou des conducteurs sous tension conformément à la mention lisible sur la cuve de l'appareil « Utilisable sur une tension inférieure à 1000 volts ».



Toujours informer les secours si vous avez des panneaux photovoltaïques ou solaires car il sera nécessaire de faire intervenir un électricien.

### **Les différents extincteurs :**

**Extincteur à eau avec additif (reconnaisable par sa poignée ou sa goupille bleue)** : les extincteurs à eau contiennent un additif émulseur qui rend l'eau plus pénétrante et plus mouillante, permettant ainsi une plus grande efficacité dans la lutte contre les flammes.

**Extincteur à poudre (reconnaisable par sa poignée ou sa goupille jaune)** : la poudre ABC est dite « polyvalente », en raison du fait qu'elle agit, simultanément, sur les feux de classes A, B et C. C'est l'agent extincteur qui est à privilégier pour les feux situés en extérieur car sa diffusion va provoquer, temporairement, une opacité environnante.

**Extincteur CO2 (reconnaisable par son tromblon et son manomètre)** : le CO2 (dioxyde de carbone) est l'agent extincteur le mieux adapté aux feux, en présence d'un conducteur électrique sous tension tel que transformateurs, tableaux électriques...

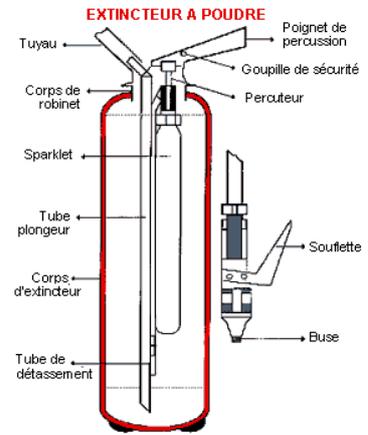
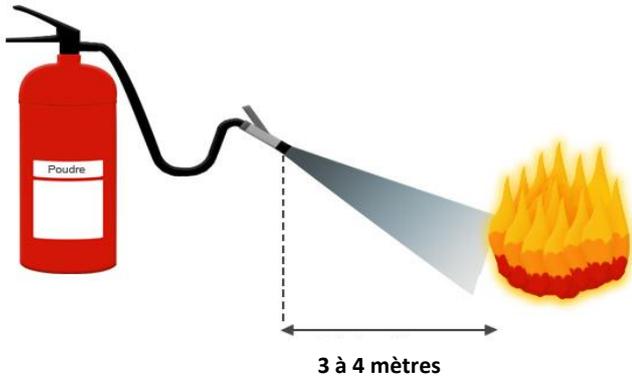
Le gaz libéré va, au contact de l'air libre, produire une forme de neige carbonique (-78°C), qui disparaîtra sans laisser de résidu



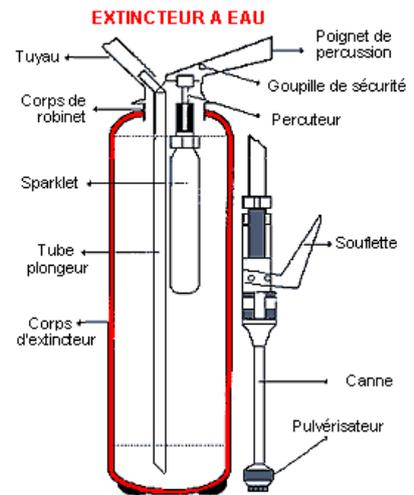
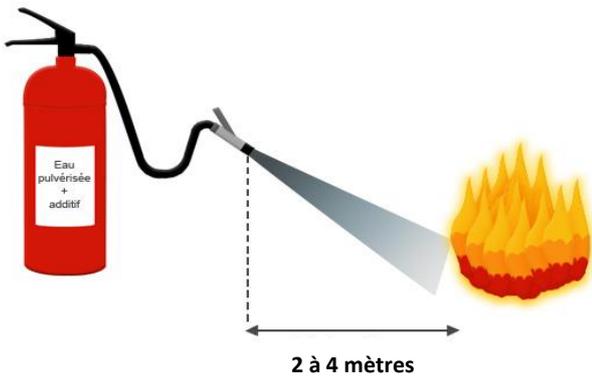
Attention lors de l'utilisation d'un extincteur CO2 ne pas mettre la main au cul de l'extincteur ou sur le tromblon (cône) vous risquez de rester collé et de vous brûler

## COMMENT UTILISER LES EXTINCTEURS

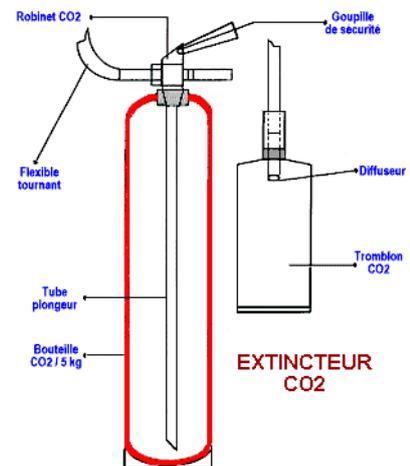
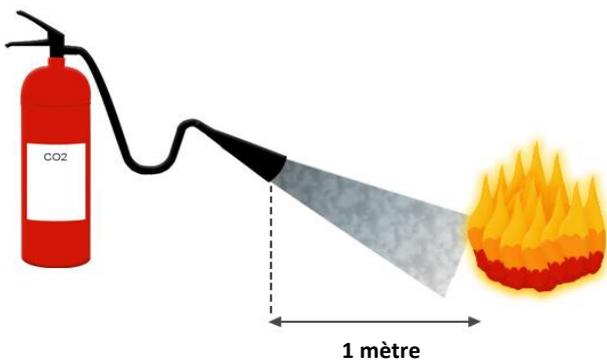
### ⇒ Extincteur à poudre



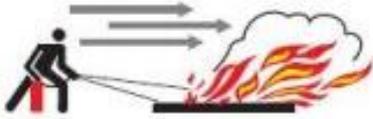
### ⇒ Extincteur à eau pulvérisée + additif



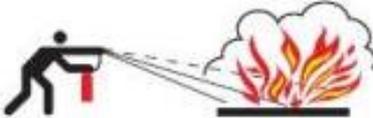
### ⇒ Extincteur CO2



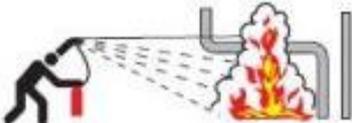
## REGLES A RESPECTER AVEC UN EXTINCTEUR PORTATIF



Toujours orienter le jet dans le sens du vent et viser les braises plutôt que les flammes.



Procéder d'avant en arrière et de bas en haut.



En cas de feu descendant, attaquer le feu depuis le haut (origine) vers le bas.



Ne pas lutter seul contre un feu important. Procéder à plusieurs en utilisant plusieurs extincteurs en même temps.



Attention aux retours de flammes !  
Surveiller le foyer jusqu'à l'arrivée des sapeurs-pompiers.



Ne pas mettre de côté des extincteurs qui ont été utilisés, voire simplement activés (exemple : goupille de sécurité enlevée, poignée de percussion activée, tromblon fissuré ou dévissé, etc., ...). Les confiés immédiatement à un spécialiste afin qu'il les remplisse et les remette en état de marche.